



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Plan d'action
2018-2021 en
Nouvelle-Aquitaine

—
SYNTHÈSE

Avec La Région Nouvelle-Aquitaine
Ég
ré
Réaliser l'Égalité

TRAVAILLER
→ **ENSEMBLE**

POUR QUE L'ÉGALITÉ ←
DEVIENNE UNE

RÉALITÉ



realiserlegalite.fr



P3 Édito

P4 Présentation du plan régional
« Réaliser l'Égalité »

P7 Éléments d'analyse des politiques en faveur de
l'Égalité et de lutte contre les discriminations

P10 Les 3 axes stratégiques :

P11. AXE 1. VISER L'EXEMPLARITÉ DE L'INSTITUTION RÉGIONALE

- Incarner une administration engagée vis-à-vis du personnel
- Promouvoir une culture et des pratiques en faveur de l'Égalité

P12. AXE 2. TRAVAILLER L'ÉGALITÉ PAR LA COOPÉRATION ET L'INNOVATION

- Coordonner et animer le plan d'action régional, en partenariat avec les acteurs du territoire
- Recourir à l'observatoire régional de l'Égalité
- Positionner l'Égalité comme objectif opérationnel et transversal des différentes politiques sectorielles
- Sensibiliser la population aux enjeux d'Égalité et valoriser les actions menées

P13. AXE 3. RENFORCER L'ÉGALITÉ SUR LE TERRITOIRE DE NOUVELLE-AQUITAINE

- Développer l'emploi, au bénéfice de chacun
- Accompagner et former la jeunesse, dans ses aspirations de réussite, de tolérance et de solidarité
- Aménager le territoire, pour renforcer la proximité et le sentiment d'appartenance
- Préserver notre environnement et notre cadre de vie, pour en faire un bien régional commun

De toute évidence, **l'Égalité constitue autant un fondement de notre politique régionale qu'une valeur constitutive de notre République**. Toutefois, comme l'explique l'historienne Mona Ozouf, si l'égalité demeure un mot essentiel - d'une signification considérable -, il n'en demeure pas moins qu'il est aussi devenu ce mot valise, hélas, que certains brandissent sans en comprendre ni la puissance, ni la portée.

Or, à rebours des discours incantatoires, le plan d'actions que vous tenez entre les mains s'inscrit au contraire **dans l'action et le concret**, faisant de l'Égalité une réalité - et non un horizon abstrait. En ciblant les obstacles toujours existants, ce plan d'actions offre des réponses pour **passer de l'Égalité de droit à l'Égalité de fait**.

S'il n'existe pas de baguette magique pour faire disparaître les obstacles et changer d'un seul coup les comportements, ces actions permettront toutefois d'avancer sur le long chemin de l'Égalité.

En effet, **en luttant notamment contre les discriminations** qui touchent nos concitoyennes et concitoyens, que ce soit en raison de leur handicap, de leur origine, de leur genre, ou de leur orientation sexuelle. De même, quel que soit le lieu où il ou elle réside, territoire rural ou urbain, côtier, montagneux ou de plaine, chaque habitante et habitant doit bénéficier des mêmes chances et d'un égal traitement des politiques publiques. Cela passe autant par le recrutement en entreprises et dans la fonction publique de **personnes en situation de handicap** que par une **égalité stricte de salaires** entre les femmes et les hommes.

La Région ne peut pas tout, ses compétences depuis la loi NOTRe sont encadrées, mais **le sens que nous voulons donner à nos actions est bien de remettre en marche l'ascenseur social** : avec une politique volontariste sur le **logement des jeunes** avec la plateforme d'aide aux devoirs pour lutter contre les difficultés scolaires, **d'accompagner plus les territoires fragiles** tant en ingénierie qu'en financement de leurs projets ou encore de **déployer une tarification** (livres, repas, déplacements, permis de conduire) **favorable aux familles modestes**.

En outre, **notre grande et belle Région est une terre de diversité** : l'Égalité ne doit donc pas s'opposer à cette diversité qui en fait la richesse ; au contraire, elle doit accompagner chaque territoire selon ses spécificités. **C'est le retournement des territoires** que j'appelle de mes vœux, et qui guide nos programmes régionaux pour un aménagement ambitieux et juste.

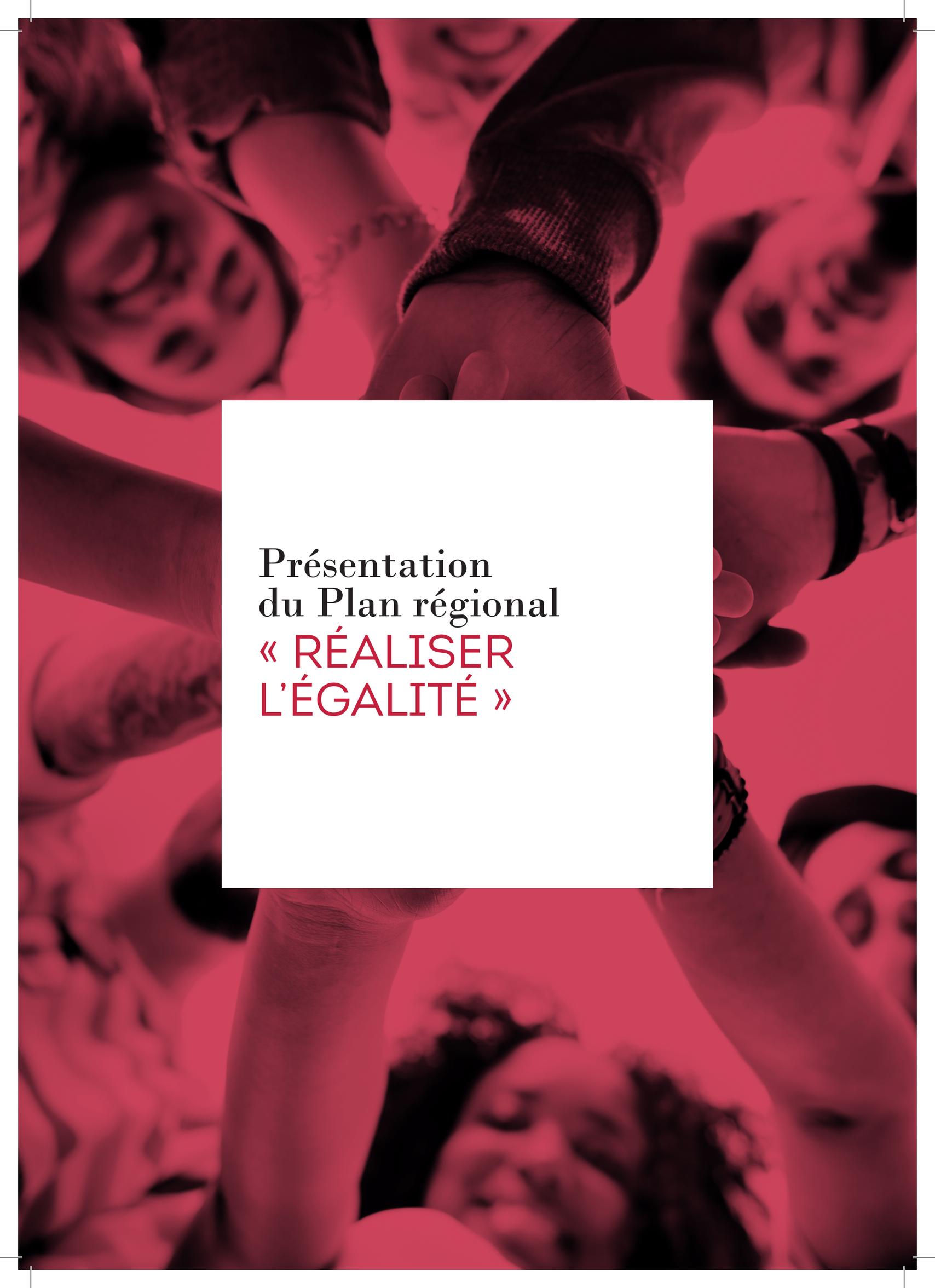
Ainsi, pour marquer cette volonté, **nous avons opté pour la stratégie de la preuve**, engageant la Nouvelle-Aquitaine à signer en mars 2017 la **Charte européenne pour l'Égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**, et qu'elle s'engage à définir avant deux ans le plan d'action « Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine ». C'est une pierre de plus apposée à l'édifice de l'Égalité, que nous sommes toutes et tous appelés à bâtir - et qui en nécessitera d'autres.

Reste que ce plan se veut un aiguillon autant pour l'administration régionale que pour ses partenaires, constituant en cela un levier décisif pour faire souffler, partout, un vent d'attractivité, de solidarité et d'innovation sur notre territoire. Ainsi, **parce que nous croyons en l'Égalité réelle, nous nous donnons les moyens concrets d'agir - au bénéfice de toutes et tous, pour aujourd'hui et demain**.

Alain ROUSSET

Président du Conseil régional
de Nouvelle-Aquitaine





Présentation
du Plan régional
« RÉALISER
L'ÉGALITÉ »



» Le plan régional pour réaliser l'Égalité est un acte important de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le combat pour l'Égalité et la lutte contre les discriminations.

Ce plan s'inscrit dans la continuité d'une action politique engagée depuis de nombreuses années. Avant la création de la Région Nouvelle-Aquitaine en 2016, les trois anciennes collectivités régionales d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes étaient déjà dynamiques dans leur politique de lutte contre les discriminations, bien qu'elles aient engagé des actions spécifiques au regard des besoins identifiés sur leur territoire.

La création de la Région Nouvelle-Aquitaine a permis de capitaliser sur les initiatives et expériences déjà menées, de mieux les harmoniser, et d'engager une dynamique nouvelle sur l'ensemble du grand territoire.

4 CRITÈRES

DE DISCRIMINATION ONT ÉTÉ PRIORISÉS :



LE GENRE



LE HANDICAP



L'ORIGINE



L'ORIENTATION
SEXUELLE

LA VOLONTÉ DES ÉLU.E.S RÉGIONAUX.ALES

A ÉTÉ DE DOTER CETTE POLITIQUE EN FAVEUR
DE L'ÉGALITÉ D'UNE AUTONOMIE STRATÉGIQUE :

- > Une élue régionale déléguée à la lutte contre les discriminations directement positionnée auprès du Président, et différent.e.s élu.e.s référent.e.s en appui.
- > Un budget spécifique de près de 5 millions d'euros sur 5 ans.
- > Un service de l'administration (*EVAS - Égalité-Vie Associative-Solidarité*) en charge de la coordination et du suivi de cette politique présent sur les différentes antennes régionales.
- > La constitution d'un réseau de référent.e.s « Lutte contre les discriminations - Égalité » composé d'agent.e.s au sein des services de la Région, avec pour objectif d'infuser la politique régionale en faveur de l'Égalité dans l'ensemble des politiques sectorielles.
- > Le déploiement d'un plan de communication interne et de sensibilisation, favorisant la diffusion d'une culture commune sur la lutte contre les discriminations.

Ainsi dotée d'une capacité d'action notable en matière d'Égalité et de lutte contre les discriminations, la Région Nouvelle-Aquitaine a signé en mars 2017 la charte européenne pour l'Égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, produite par le Conseil des Communes et Régions d'Europe. Par cet acte, le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine s'engage à développer un plan d'action concret en faveur de l'Égalité des femmes et des hommes, dans le respect des critères définis par cette charte.



SIGNÉE PAR PLUS DE 1500 COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN EUROPE,

LA CHARTE A POUR OBJECTIFS DE :

- > Contribuer à la prise de conscience que les politiques locales peuvent constituer un levier d'action important en matière d'Égalité.
- > Favoriser une approche transversale de la question de l'Égalité dans l'ensemble des politiques et dispositifs financiers des collectivités territoriales.
- > Formaliser et valoriser l'engagement des collectivités territoriales (communes, conseils généraux, conseils régionaux et structures intercommunales) en faveur de l'égalité femme-homme.

La volonté était toutefois d'aller plus loin encore, et d'établir ce plan d'action, en prenant en compte l'ensemble des critères prioritaires régionaux, ainsi que d'autres enjeux comme ceux relatifs à l'égalité des territoires.

Cette nouvelle étape s'est construite dès l'automne 2017. Elle a été placée sous le signe de la co-construction et de la créativité au service d'une politique plus efficace et plus lisible. Près d'une centaine d'acteur.rice.s et de partenaires de la Région ont participé aux travaux d'élaboration du plan. Un comité de pilotage, associant différentes institutions dont le CESER Nouvelle-Aquitaine ou la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE), assure le suivi des travaux, jusqu'à leur finalisation. Ce plan a également bénéficié des échanges opérés entre élu.e.s régionaux.ales en charge des différentes politiques sectorielles et l'élu.e en charge de la politique Égalité et Lutte contre les Discriminations. Ce travail de concertation politique, a permis d'impulser des démarches de collaborations fructueuses au sein des services de la Région.

CES DÉMARCHES ONT ABOUTI À L'IDENTIFICATION DE 3 AXES STRATÉGIQUES :

1 L'INSTITUTION RÉGIONALE : UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE en matière d'animation et d'intégration d'une politique de lutte en faveur de l'Égalité et contre toutes les formes de discrimination. Cela exige de prendre des mesures fortes et ambitieuses pour sensibiliser aux enjeux de lutte contre les discriminations, de créer des dispositifs internes, mais aussi d'utiliser des leviers propres aux politiques publiques pouvant influencer sur les partenaires régionaux.

2 UN PILOTAGE COOPÉRATIF et efficace de la politique relative à l'Égalité et la lutte contre les discriminations. Cela concerne à la fois une démarche plus transversale au niveau du conseil régional, en positionnant le service EVAS en dialogue direct avec les directions opérationnelles, mais aussi avec les partenaires, en faisant vivre un comité de pilotage régional, ayant force d'impulsion et d'évaluation sur cette politique.

3 LES ENJEUX D'ÉGALITÉ INTÉGRÉS AU SEIN DES POLITIQUES SECTORIELLES, afin que cette dimension accompagne leur efficacité au bénéfice des habitant.e.s. En matière d'accès à l'emploi, à la formation, à la culture, la lutte contre les diverses formes de discrimination, et le souci constant d'une Égalité dans les faits, sont les composantes majeures du déploiement de la politique régionale.

Ces trois axes stratégiques sont assortis de 49 fiches opérationnelles et précises qui visent à traduire la volonté politique en une démarche d'action, et qui constituent l'annexe du rapport. Elles ne sont pas exhaustives, et ont vocation à être complétées au fur et à mesure de la durée du plan, et en fonction du contexte. Car ce plan d'action ne saurait être figé. Il doit être approprié par les différent.e.s acteur.rice.s régionaux.ales, et doit vivre en fonction de leurs apports. C'est pour cette raison qu'il fera l'objet d'un réexamen tous les ans, pour juger de l'avancement des actions, et de leurs éventuelles adaptations.



Naïma CHARAÏ,

Conseillère régionale, déléguée à l'Égalité femme-homme,
à la lutte contre les discriminations et la solidarité



ÉLÉMENTS
D'ANALYSE

des politiques en
faveur de l'Égalité et
de lutte contre les
discriminations



LES IMPACTS ÉCONOMIQUES

DES INÉGALITÉS

Selon les calculs menés par l'OCDE², le creusement des inégalités a coûté plus de 4 points de croissance dans la moitié des pays sur plus de deux décennies. L'étude publiée par France Stratégie³ en 2016, met en évidence que le coût des inégalités d'accès à l'emploi s'élève à 150 milliards d'euros au plan national, soit environ 7% du PIB. A l'échelle régionale, ce coût peut être évalué à 11 milliards d'euros.

LES COÛTS

SOCIAUX ET SOCIÉTAUX DES INÉGALITÉS

L'impact des discriminations en matière sociale et sociétale est documenté par des études qui mettent en évidence que la plupart des problèmes liés à la pauvreté sont plus prégnants dans les sociétés les plus inégalitaires⁴. Les inégalités ne se limitent d'ailleurs pas aux catégories les plus fragiles de la population : leurs effets fragilisent la cohésion sociale dans son ensemble⁵. Les inégalités salariales entre les femmes et les hommes sont encore une réalité. En Nouvelle-Aquitaine les hommes touchent 22% de salaire de plus que les femmes. Cet écart monte à 29% dans la catégorie des cadres. 25% des femmes salariées de la région sont à temps partiel, contre 5% des hommes.

LE POUVOIR D'AGIR

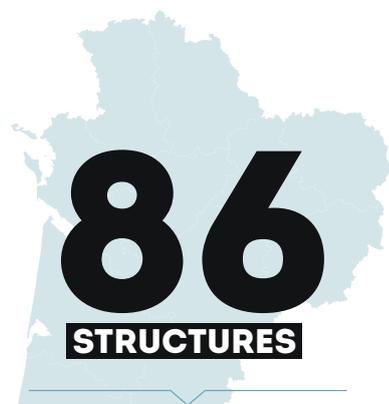
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales, la lutte contre les discriminations est une compétence partagée qui permet à la Région d'intervenir de façon volontariste. La Région est par ailleurs signataire des plans territoriaux de lutte contre les discriminations de plusieurs collectivités du territoire.



QUELQUES CHIFFRES DE LA POLITIQUE RÉGIONALE

EN NOUVELLE-AQUITAINE (2017-2018)



ont été financées pour mettre en œuvre des projets de lutte contre les discriminations sur le terrain et/ou pour se structurer en interne

POUR UN MONTANT DE

> **931 410 €**

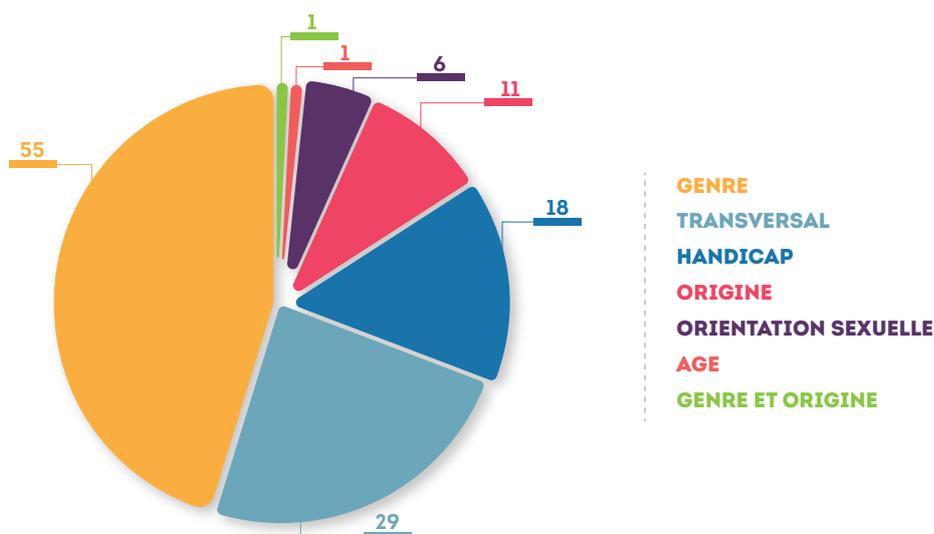
au titre du dispositif Solidarité - Lutte contre les discriminations.

PERMETTANT DE FINANCER UN TOTAL DE

> **121 PROJETS**

Si les projets en faveur de l'égalité femme-homme sont les plus nombreux, les projets financés couvrent différentes thématiques de la lutte contre les discriminations. Depuis 2018, le mois de l'Égalité, positionné tous les ans en mars, permet de mettre en valeur le foisonnement des initiatives du territoire sur ces thématiques.

NOMBRE DE PROJETS PAR CRITÈRE DE DISCRIMINATION



²OCDE, FOCUS - Inégalités et croissance, décembre 2014, disponible en ligne <https://www.ocde.org/fr/els/soc/Focus-Inegalites-et-croissance-2014.pdf>

³France Stratégie, le coût économique des discriminations, Rapport à la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et au Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, septembre 2016.

⁴Pickett et Wilkinson, The spirit level : why more equal societies almost always do better, London, Allen Lane, 2009.

⁵Centre Hubertine Auclert, Les politiques locales d'égalité en France, analyse des expériences de 30 collectivités engagées pour l'égalité femmes-hommes, 2013, disponible en ligne <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/fichiers/etude-collectivites-web.pdf>



Les 3
AXES
STRATÉGIQUES



» AXE 1. VISER L'EXEMPLARITÉ DE L'INSTITUTION RÉGIONALE

> Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine est pleinement attentif aux enjeux relatifs à la discrimination dans son propre fonctionnement. Cela passe par la politique des Ressources Humaines en matière d'Égalité, d'emploi des agent.e.s en situation de handicap, mais aussi par la promotion en interne d'une culture et de pratiques en faveur de l'Égalité.

INCARNER UNE ADMINISTRATION ENGAGÉE

VIS-À-VIS DES AGENT-E-S

- > Elaborer le « guide d'information à destination du personnel de la Région Nouvelle-Aquitaine »
- > Poursuivre le dispositif de télétravail
- > Recourir au CV anonyme pour les recrutements externes
- > Aller vers l'usage de l'écriture inclusive à la Direction des Ressources Humaines
- > Mettre en œuvre un plan de formation à destination des managers : l'université du management
- > Mettre en œuvre le nouveau règlement du temps de travail

> Déployer la politique Emploi et Handicap



LA RÉGION A UNE POLITIQUE
DE RECRUTEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

*des personnes en situation de handicap
ou en restriction d'aptitude.*

CES ENGAGEMENTS
CONTRIBUENT À



> Augmenter l'emploi
des personnes en
situation de handicap.



> Réduire la
pénibilité du travail et
réduire l'absentéisme.

PROMOUVOIR UNE CULTURE ET DES PRATIQUES

EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ

- > Former le personnel régional
- > Déployer la communication interne : vectrice de diffusion de la politique LCD-E
- > Déployer le plan de communication externe « Égalité »

ACTION PHARE :

Développer une stratégie interne d'information et de sensibilisation sur la lutte contre les discriminations et l'Égalité.

L'information et la sensibilisation du personnel régional sur l'Égalité et la lutte contre les discriminations passe par la création d'un espace ressources sur l'intranet régional, des informations régulières dans la lettre interne, l'organisation d'actions de sensibilisation. L'enjeu est la mobilisation de tous les pôles et une meilleure prise en compte des principes LCD-E.



» AXE 2. TRAVAILLER L'ÉGALITÉ PAR LA COOPÉRATION ET L'INNOVATION

> Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine entend animer le plan stratégique sur ces enjeux de lutte contre les discriminations selon une approche renouvelée, concertée et innovante pour être au plus près des besoins et des ressentis de la population.

Cela concerne à la fois une démarche plus transversale au niveau du conseil régional, mais aussi avec les partenaires, en faisant vivre un comité de pilotage régional, ayant force d'impulsion et d'évaluation sur cette politique.

COORDONNER ET ANIMER LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL,

EN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

> Animer un comité de pilotage en charge du suivi et de l'avancement du plan régional « Réaliser l'Égalité »

RECOURIR À L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉGALITÉ

> Mesurer l'impact sociétal des actions menées dans le cadre du plan régional « Réaliser l'Égalité »

> Recueillir et diffuser des données sexuées au moyen d'un observatoire territorial



CENTRE DE RESSOURCES,
D'ANALYSE ET D'ÉTUDES SUR LES
INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES EN
NOUVELLE-AQUITAINE,

porté par l'AROFÉ - Agence Régionale pour
l'Orientation, la Formation et l'Emploi

POSITIONNER L'ÉGALITÉ COMME OBJECTIF OPÉRATIONNEL ET TRANSVERSAL

DES DIFFÉRENTES POLITIQUES SECTORIELLES

> Produire un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

> Animer un réseau interne de référent.e.s

> Inscrire l'objectif de lutte contre les discriminations dans un règlement d'intervention pérenne

SENSIBILISER LA POPULATION

AUX ENJEUX D'ÉGALITÉ ET VALORISER LES ACTIONS MENÉES

> Animer un réseau d'acteur.rice.s de la Lutte contre les discriminations et de l'Égalité (LCD-E)

> Informer et sensibiliser la population : participation aux événements régionaux, nationaux ou internationaux et création d'un open agenda pour le mois de l'Égalité



ACTION PHARE :

Animer un réseau de référent.e.s

Création d'un réseau interne de référent.e.s LCD-E. Ils.elles contribuent à la préparation et au suivi du plan d'action régional « Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine ». L'objet de ce réseau est de déployer une démarche transversale au sein des services de la Région afin d'infuser la politique LCD-E dans les politiques sectorielles.



» AXE 3. RENFORCER L'ÉGALITÉ SUR LE TERRITOIRE DE NOUVELLE-AQUITAINE

> Le plan régional pour réaliser l'Égalité repose sur la mobilisation des politiques sectorielles en matière de lutte contre les discriminations. L'enjeu est d'intégrer les actions pour l'Égalité dans le cadre des priorités régionales, et de les adosser au plus près des dispositifs déjà existants afin que cette dimension accompagne leur efficacité au bénéfice des habitant.e.s.

DÉVELOPPER L'EMPLOI,

AU BÉNÉFICE DE CHACUN

- > Promouvoir et appuyer l'entrepreneuriat des femmes - Plan d'Actions Régional (PAR) pour l'entrepreneuriat des femmes
- > Étendre le double label « Égalité diversité » auprès des TPE PME de la région Nouvelle-Aquitaine
- > Créer une Section d'Apprentissage Inclusive de jeunes et d'adultes en situation de handicap
- > Favoriser l'intégration des femmes dans des secteurs d'activité dits masculins
- > Élargir et diversifier des choix d'orientation en formation et vers l'emploi
- > Ancrer durablement les différentes formes d'économie sociale et solidaire (ESS) pour le développement de l'emploi

ACCOMPAGNER ET FORMER LA JEUNESSE,

DANS SES ASPIRATIONS DE RÉUSSITE, DE TOLÉRANCE ET DE SOLIDARITÉ

- > Permettre l'accès à la contraception, aux droits sexuels et à l'Égalité pour tou.te.s
- > Soutenir les meilleurs projets présentés par les lycéen.ne.s et créer un prix « Réaliser l'Égalité » récompensant les meilleurs projets
- > Accompagner les lycéen.ne.s sourd.e.s et malentendant.e.s
- > Développer le service d'aide aux devoirs
- > Soutenir les jeunes dès leur première rentrée au lycée
- > Accompagner les jeunes à préparer des concours d'entrée à sciences po « Je le peux parce que je le veux - JPPJV »
- > Soutenir des structures développant des projets de lutte contre le décrochage scolaire
- > Soutenir les micro lycées engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire
- > Animer la plateforme de suivi d'appui des décrocheur.euse.s scolaires

- > Aider les familles des lycéen.ne.s les plus défavorisées à la restauration et à l'hébergement
- > Soutenir des projets présentés par des « Maisons Des Lycéens » en matière de LCD-E
- > Lever les freins à la mobilité internationale pour les jeunes en situation de handicap
- > Accompagner les jeunes à la création de projets artistiques dans le cadre du « Nouveau Festival »
- > Soutenir des « Projets éducatifs jeunesse - PEJ »

- > Lutter contre le harcèlement en milieu scolaire « dispositif Sentinelles »



PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT AU LYCÉE,

des élèves et des membres de l'équipe pédagogique sont formés pour recevoir la parole des élèves qui se sentent en situation de harcèlement ou qui ont détecté une situation de harcèlement

- > Aider à la création et au maintien de missions de services civiques en faveur des personnes en situation de handicap
- > Soutenir des initiatives des structures de jeunesse

AMÉNAGER LE TERRITOIRE,

RENFORCER LA PROXIMITÉ ET LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

- > Assurer la mise en accessibilité des lycées
- > Promouvoir l'inclusion socio-économique des habitant.e.s des quartiers de la « politique de la ville »
- > Développer le tourisme durable et solidaire
- > Déployer les programmes opérationnels FEDER-FSE et inciter les porteurs de projet à éliminer les inégalités et combattre les discriminations



PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE CADRE DE VIE,

POUR EN FAIRE UN BIEN RÉGIONAL COMMUN

> Mettre en œuvre dans le champ des Arts et de la

Culture une mesure d'équité en faveur de l'égalité femmes-hommes

- > Déployer le plan régional sport au féminin
- > Mettre en place le réseau des « Maisons de l'habitat » en Nouvelle Aquitaine

ACTIONS PHARES :



Sport au féminin

Le plan régional de soutien à la politique de féminisation du sport vise à développer la pratique d'activités physiques et sportives chez le public féminin, favoriser la communication et la médiatisation des pratiques sportives féminines, accompagner la féminisation des instances dirigeantes fédérales déconcentrées et accompagner les sportives de haut niveau dans la construction de leur projet professionnel et sportif.

LA RÉGION S'ENGAGE À :

- Mettre à l'honneur les ambassadrices régionales de la Team Nouvelle-Aquitaine
- Favoriser la découverte et la promotion de la pratique lors d'événements sportifs 100% féminins
- Faciliter la féminisation du mouvement sportif grâce à la formation
- Accompagner les sportives de haut niveau dans la construction de leur projet professionnel et sportif
- Soutenir des actions innovantes en faveur des femmes

Plan d'Action Régional (PAR) pour l'entrepreneuriat des femmes

Conformément aux orientations définies par le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté un plan d'action régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes. Celui-ci vise à augmenter de dix points la place des femmes dans la reprise/création d'entreprise, pour l'amener à 45% à l'issue du plan.

Animée en partenariat avec l'Etat, le Groupe Caisse des dépôts, BNP Paribas et la Caisse d'Epargne, la convention établie pour une durée de trois ans (2018-2021), a pour objectifs de promouvoir et développer l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine.

4 PRIORITÉS ONT ÉTÉ DÉFINIES :

- La création et la reprise d'entreprises par les femmes, de la sensibilisation à l'accompagnement post-crédation
- L'accompagnement à l'accès aux financements
- Le développement des actions dans les territoires fragiles, notamment en milieu rural et dans les quartiers « politique de la ville » et auprès des publics jeunes
- La valorisation de l'entrepreneuriat féminin par la formation et la communication



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



realiserlegalite.fr

CONTACT

DIRECTION SPORT-VIE ASSOCIATIVE-EGALITÉ
Service Égalité-Vie associative-Solidarité

 05 49 55 68 62

solidarites@nouvelle-aquitaine.fr

GUIDE DES AIDES REGIONALES

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

